

Les enfants nés en 2018 doivent être inscrits en Mairie pour être admis à l'école maternelle.

Les enfants déjà inscrits dans une école de Maxéville sont automatiquement admis à la rentrée de septembre 2021 et les parents des enfants de grande section de maternelle recevront directement un certificat d'inscription.

Pour les enfants non-domiciliés à Maxéville, une demande de dérogation est obligatoire.

Pièces à présenter :

- Justificatif de domicile (facture EDF, contrat de location)
- Livret de famille,
- Un certificat de radiation pour les enfants scolarisés précédemment dans une autre école ainsi que le carnet de santé à présenter à l'école

Période d'inscription à partir 6 avril 2021
En priorité de façon dématérialisée à l'adresse mail :
periscolaire@mairie-maxeville.fr
Soit en mairie

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ensuite, muni du certificat d'inscription délivré par la mairie, du certificat de radiation le cas échéant, du carnet de santé et du livret de famille, vous pourrez procéder à l'admission de votre enfant à l'école, auprès des directeurs d'école.

Groupe scolaire André Vautrin

École maternelle :

Chaque lundi à compter du lundi 12 avril 2021

École élémentaire :

jeudi 20 mai de 8h30 à 12h et le mardi 25 mai de 13h30 à 16h00

Ecole maternelle Moselly

Uniquement sur rendez-vous au 03 83 97 11 75

Groupe scolaire Jules Romains

École maternelle :

Chaque vendredi

École élémentaire : inscriptions dématérialisées

ce.0541789b@ac-nancy-metz.fr

Groupe scolaire Saint Exupéry

École maternelle : inscriptions dématérialisées

ce.0541813@ac-nancy-metz.fr

École élémentaire : inscriptions dématérialisées

ce.0541835b@ac-nancy-metz.fr